

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilités dans TYPO3

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2010-AVI-091>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2010-AVI-091
Titre	Vulnérabilités dans TYPO3
Date de la première version	24 février 2010
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

- Contournement de la politique de sécurité ;
- atteinte à la confidentialité des données ;
- injection de code indirecte à distance.

## 2 Systèmes affectés

TYPO3 versions 4.2.x et 4.3.x.

## 3 Résumé

Plusieurs vulnérabilités de TYPO3 permettent à un utilisateur malveillant de contourner la politique de sécurité, d'accéder à des données sensibles ou de réaliser de l'injection de code indirecte.

## 4 Description

Plusieurs vulnérabilités de TYPO3 ont été publiées :

- dans le module *backend*, un utilisateur authentifié peut, dans certaines conditions, accéder à des données d'autres utilisateurs de ce module ;

- ce même module permet à un utilisateur authentifié de réaliser de l'injection de code indirecte (XSS) ;
- quand TYPO3 est exécuter comme CGI sur PHP, une adresse réticulaire malveillante donnée en argument au script *index.php* permet de provoquer l'émission d'un message d'erreur avec injection de code HTML ;
- l'extension *saltedpasswords*, non active par défaut, permet, dans certaines circonstances, à un utilisateur malveillant de se connecter sans connaître le mot de passe.

## 5 Solution

Les versions 4.2.12 et 4.3.2 de TYPO3 remédient à ces vulnérabilités.

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## 6 Documentation

- Bulletin de sécurité TYPO3 du 23 février 2010 :  
<http://typo3.org/teams/security/security-bulletins/typo3-sa-2010-004/>

## Gestion détaillée du document

**24 février 2010** version initiale.